

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 04/04/2016

Date de la convocation:
24/03/2016
Date d'affichage:
25/03/2016

L' an 2016 et le 4 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 30

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :
Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEDIG Evelyne à M. KAISER Francis
Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, GARDON Karine, MM : ATZENHOFFER Alphonse, OTT Alexis

Secrétaire de séance :
M. BALL Jean-Claude.

Réf : 072.2016
Vote : A la majorité
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Non

072.2016 : Composition de la CLECT : modification.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n°117.2014 du conseil communautaire du 07.07.2014 «CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : composition »,

Considérant la demande de la commune de Goersdorf de remplacer Mme Marie-Laure WEBER par M Franck SCHNEPP comme membre de la CLECT,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :

- De valider le remplacement de Mme Marie-Laure WEBER par M. Franck SCHNEPP comme membre de la CLECT,
- De valider le remplacement de M. Thierry HEIM par M. Pierrot SITTER comme membre de la CLECT,
- De fixer la nouvelle composition de la CLECT comme suit :

BIBLISHEIM	Mireille CABIROL DE ST GEORGES
DIEFFENBACH LES WOERTH	Alphonse ATZENHOFFER
DURRENBACH	Damien WEISS
ESCHBACH	Marie-Line WEISS
FORSTHEIM	Guillaume PETER
FROESCHWILLER	Alain WEGMANN
GOERSDORF MITSCHDORF	Franck SCHNEPP
GUNSTETT	Alain FISCHER
HEGENEY	Roger ISEL
KUTZENHAUSEN	Pierrot SITTER
LAMPERTSLOCH	Daniel STEPHAN
LANGENSOUULTZBACH	Evelyne LEDIG
LAUBACH	Freddy WEHRUNG
LEMBACH	Marie-Claude FILSER
LOBSANN	Bernadette KOCHER
MERKWILLER-PECHELBRONN	Eric CHAUVET
MORSBRONN-LES-BAINS	Lysianne DUDT
NIEDERSTEINBACH	Christophe SCHERTZ
OBERDORF-SPACHBACH	Robert RICHERT
OBERSTEINBACH	Gérard NICASTRO
PREUSCHDORF	Stéphane WERNERT
WALBOURG	Francis SCHNEIDER
WINGEN	Georges HOCH
WOERTH	Nathalie MARAJO

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

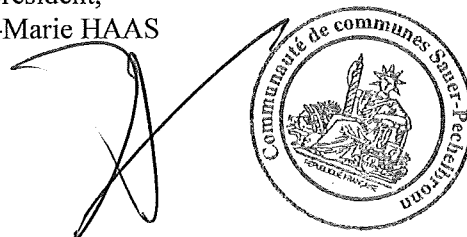
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 06/04/2016

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :